

Appel à candidature

L'Université virtuelle du Sénégal co-organise, avec LegalTech Africa et Seraphin Legal, **les 29 et 30 Octobre 2019**, le *Dakar LegalTech Forum*, cadre international de rencontres, d'informations et de formations sur le Droit et les TIC.

I. Contexte et enjeux

La révolution numérique a engendré une transformation du rapport à toutes les professions. L'intrusion de l'internet dans le champ professionnel a eu comme conséquence un bouleversement tant du mode de travail que de l'organisation du temps de travail. En réduisant les distances et la pénibilité de l'activité humaine, le digital engendre une nouvelle disruption, en même temps qu'il crée à la fois des besoins et des acteurs nouveaux.

Cette réalité disruptive contraint le Droit en lui exigeant de nouvelles compétences, des forces d'adaptation et de résilience, étant entendu que le savoir, le savoir juridique y compris, obéit à une logique non exclusive, pour ainsi dire s'est démocratisé.

Cette occurrence interpelle les professionnels du Droit (les avocats, les magistrats, notaires, huissiers) qui font face aux défis liés à l'intrusion des TIC dans leur champ de compétence. Le savoir juridique est devenu compétence juridique, avec son objectivation par des procédés informatiques, il est devenu accessible et aisément mobilisable. Ces professions, réglementées, monopolistiques, organisées autour d'Ordres, s'en retrouvent déconcertées face au questionnement nécessaire sur leur avenir. Dès lors, le rapport tant du professionnel que du profane au Droit est bouleversé, dans un contexte de digitalisation. Conclure un contrat, qui se veut *smart*, obéit aux procédés informatiques basiques du *if...then*. On assiste à un renouveau de la causalité comme présupposé épistémologique, un regain de la cause et des effets, pour paraphraser J. Pearl et D. McKenzie. L'intelligence artificielle et la Blockchain modifient l'exercice des professions de certification et d'authentification (notaire).

1. Contexte africain

La pénétration des TIC en Afrique est une réalité palpable, bien que très disparate. Autant certains États réalisent des progrès importants relativement à la qualité des services internet et

au nombre de personnes connectés, autant d'autres États (Somalie, Erythrée, Burundi) semblent être décrochés d'un processus globalement vertueux.

Néanmoins, l'Afrique réalise des progrès importants en terme de pénétration de l'internet. Sur une population de plus de 1 milliard 200 millions d'habitants, 241 millions ont accès à internet. Avec des pays qui ont des taux de pénétration avoisinants les 50%. C'est le cas des Seychelles, du Maroc ou de la Tunisie. Le Nigeria, quant à lui, étant le pays où l'on compte le plus d'internautes en Afrique avec 86 millions d'internautes, sur une population de plus de 190 millions d'habitants. Toutefois, il est noté que 10 pays concentrent 80% des internautes africains.

La pénétration de l'internet s'inscrit en parallèle d'un mouvement amorcé plus anciennement de codification et d'intégration du Droit dans les États d'Afrique noire francophone. Malgré les vertus de ces entreprises, les problématiques de l'accès au Droit et à l'information juridique et judiciaire, celle de l'effectivité du Droit, restent centrales, pour les justiciables et les entrepreneurs, mais également pour les professionnels du Droit.

A prendre l'ineffectivité de la règle de Droit, elle trouverait une solution grâce à l'élaboration de solutions technologiques adaptées visant à réduire la fracture juridique. Le même constat peut être dressé concernant l'accès à la justice. La variation des modes de résolution des litiges grâce à la promotion des modes alternatifs de règlement des différends prenant appui sur les TIC est un bon palliatif à la difficulté d'accès au juge. Le développement de la notion de conflits de basse intensité pourrait être un critère distinctif d'intérêt certain.

Dans un contexte de marchandisation du Droit, il était nécessaire de prendre appui sur les opportunités offertes par les TIC pour résoudre les difficultés constatées, grâce au mariage bien opportun du droit et de la technologie : la Legaltech. .

Bien qu'étant perfectibles, ces processus sont le terreau fertile à un ensemencement fécond de la Legaltech par la prise de conscience du potentiel de développement dont recèle le couplage du droit à l'informatique. Entreprise technologique à visée juridique, la Legaltech est un formidable outil permettant à l'Afrique de relever le défi du droit post-moderne, partant du développement économique.

Contexte sénégalais

Au Sénégal, les pouvoirs publics ont très tôt compris l'importance du numérique comme facteur de transformation économique et sociale. C'est la raison pour laquelle la stratégie

nationale sur le numérique SN2025 a été adoptée en déclinant une vision claire ainsi libellée : « en 2025, le numérique pour tous et pour tous les usages avec un secteur privé dynamique et innovant dans un écosystème performant ». Cette vision se traduit aussi par un accompagnement législatif et institutionnel, à travers notamment la création d'un nouveau Code des télécommunications, de plusieurs lois portant sur les transactions électroniques, la cybersécurité et la cybercriminalité, de la Commission de protection des données personnelles, et de plusieurs organes et fonds de promotion des TIC et de régulation du secteur. Ce contexte national est, au demeurant, très *Tech friendly*.

Dès lors, l'organisation du *Dakar LegalTech Forum* entre en parfaite harmonie avec cette vision dans le sens où ils se rapportent à la recherche de solutions concrètes et innovantes permettant de répondre aux préoccupations des populations.

Prenant la perspective des professions juridiques et judiciaires, les questions relatives à la digitalisation des processus et procédures, à l'exemple de la digitalisation du Registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM), la digitalisation des rôles des Cours et tribunaux, l'accès à l'information judiciaire peuvent être envisagées avec succès. De même, une réflexion profonde est à mener sur le sujet de l'*open data* des décisions de justice. En dépit des efforts notoires réalisés par les juridictions sénégalaises, une politique publique de faveur d'un véritable marché de l'information judiciaire est à encourager. Elle prendrait cependant en compte des enjeux tout aussi importants que la protection de la vie privée, les conséquences pour les juridictions et les professionnels du droit, les nouvelles perspectives économiques mais encore le défi normatif et technique.

II. Objectifs généraux

Le Dakar Legal Tech Forum a pour objectif de contribuer au renforcement de ce dynamisme continental. Sur toutes ces questions, *Dakar Legaltech Forum* se propose de mener les réflexions les plus profondes afin de favoriser l'éclosion d'un écosystème Legaltech à l'arrimage solide. Pour ce faire, les dernières et meilleures pratiques seront discutées en s'appuyant sur l'expertise de partenaires étrangers et nationaux. L'organisation *Dakar LegalTech Forum* permettra d'installer le Sénégal comme l'un des premiers pays africains à favoriser un véritable marché du droit s'appuyant sur les TIC. Cela appelle une véritable déconstruction des modèles sociétaux et économiques présents pour repenser le rôle du juriste, dans un contexte de digitalisation. L'avenir de la profession d'avocat est en question, celle de

juge aussi, de notaire etc. Pour ce dernier, des bouleversements importants sont attendus avec la technologie Blockchain et les diverses possibilités de certification et d'authentification qu'elle offre.

À l'ère du numérique, si apprendre à changer, juger, conseiller et représenter sont soumis à la même focale. Nous sommes rendus à une ère de « métamorphoses de l'intelligence » et d'avènement « des cerveaux bleus ». Une ère d'émergence d'un juriste de type nouveau, le bien nommé *juriste augmenté* grâce à la maîtrise combinée du Droit, des *Digital Skills*, des *Business skills* et des *soft skills*.

III. Objectifs spécifiques

Cette rencontre, qui va réunir les professionnels (du monde de l'entreprise et du monde universitaire, les régulateurs), les utilisateurs, les étudiants, sera l'occasion d'analyser et de réfléchir sur le rapport entre le Droit et les TIC envisagé d'un point de vue tant théorique que pratique. **Dakar LegalTech Forum** sera ainsi l'occasion de faire le point sur les innovations en matière de digitalisation du Droit, en même temps qu'il se veut un espace de rencontre entre experts nationaux et étrangers, publics et privés. **Dakar Legaltech Forum** entend, d'une part, être le creuset des solutions innovantes pour la digitalisation du droit au Sénégal et en Afrique, au service des organisations, d'autre part, faciliter aux populations l'accès au droit grâce aux TIC.

Dakar Legaltech Forum vise les objectifs spécifiques suivants:

- Présenter les enjeux liés à la transformation numérique du monde du Droit en Afrique ;
- Explorer les nouveaux métiers envisageables grâce au mariage entre le Droit et l'informatique ;
- Favoriser la rencontre entre juristes et informaticiens autour du développement de projets SMART ;
- Apporter des solutions concrètes et efficaces aux problématiques complexes que le droit pose (accès au droit, formalisation de l'économie, traçabilité des transactions, facilitation du financement, lutte contre la corruption, sécurisation de la propriété),
- Favoriser la création de Legal startup africaines.

Dakar Legaltech Forum prendra la forme d'une série de Tables rondes et d'une session de formation au bénéfice des étudiants de la Licence LegalTech de l'UVS. La formation sera assurée par les experts de LegalTech Africa et de Seraphin Legal, entreprise legalTech majeure en France, qui partagera des outils pratiques aux étudiants.

Les Tables rondes se tiendront à l'Espace numérique ouvert (ENO) de Mermoz, à Dakar, les 28 et 29 octobre 2019. Les discussions porteront sur les thèmes suivants :

- **La transformation digitale du monde juridique en Afrique : enjeux et perspectives ;**
- **Sécurisation et valorisation des actifs immatériels à l'ère de l'open initiative ;**
- **Les nouvelles technologies : usages et réglementation en Afrique ;**
- **Le développement de l'entrepreneuriat digital en Afrique : atouts et faiblesses ;**
- **Smarts contracts et intelligence artificielle ;**
- **Open innovation (innovation partagée) et Droit ;**
- **La digitalisation des procédures administratives et judiciaires (RCCM, Rôle, Open data des décisions de justice).**

Les personnes souhaitant communiquer lors des Tables rondes sont priées de bien vouloir adresser leur proposition de communication de maximum 1 page, indiquant leur nom, prénom et affiliation institutionnelle. La proposition visera le thème dans lequel elle souhaite être intégrée. Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site :

<https://dakarlegaltechforum.uvs.sn> ou appelez au +221 77 241 60 27.

Date limite de réception des propositions : 15/10/2019

Les propositions de communications orales ou posters sont à envoyer à :

dakarlegaltechforum@uvs.edu.sn

ou à

Adèle SAMBOU: adele1.sambou@uvs.edu.sn;

Les résumés peuvent être rédigés en langue française ou anglaise selon les critères suivants :
Times new roman ; police 12 ; interligne 1,5.

Ils ne doivent pas dépasser une (1) page, références, figures ou tableaux éventuels compris.